

Pau, le 15 mars 2017



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pyrénées-Atlantiques



L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation nationale
à

Mmes et M. les directeurs d'école publique
S/c Mmes et M. les inspecteurs de l'éducation nationale

Mmes et M. les directeurs d'établissements spécialisés
Mmes et M. les principaux de collège (siège de SEGPA,
d'ULIS, de classe relais, d'accueil des élèves du voyage,
référénts scolaires)

Monsieur le directeur MDPH

**Pour communication immédiate à l'ensemble des
enseignants du 1^{er} degré**

Mmes et M les inspecteurs de l'éducation nationale
**Pour information et communication aux CPC, CPEPS,
CPD, référénts scolaires, secrétaires CDOEA, animateurs
TICE et coordinateurs AVSI de leur circonscription.**

Université Bordeaux 4 - Antenne Espe de Pau

Objet : Formations conduisant à l'obtention du CAPPEI – 2017-2018

Les formations spécialisées préparant au CAPPEI sont régies par le décret n° 2017-169 du 10 février 2017.

Pôle 1^{er} degré

Les candidats à une formation au CAPPEI doivent appartenir au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs titulaires.

FORMATION CONTINUE

Les candidats devront participer au mouvement 2017 pour solliciter une affectation sur un poste de l'option choisie. L'obtention du poste conditionnera le départ en formation.

Dossier suivi par
Nicolas GRANGE

J'invite les maîtres intéressés à assister à une réunion d'information départementale qui aura lieu pour les secteurs suivants :

Téléphone
05.59.82.22.00
Télécopie
05.59.27.25.80
Mél
nicolas.grange
@ac-bordeaux.fr

2, Place d'Espagne
64038 Pau Cédex

BEARN	PAYS BASQUE
Mercredi 22 mars 2017 à 17h00 DSDEN 64 2 Place d'Espagne 64000 PAU	Judi 23 mars 2017 à 17h30 Ecole des Arènes 04 Rue Menigne Saube le Bile 64100 BAYONNE

Le dossier de candidature au stage de formation est téléchargeable sur le site de la DSDEN-64 : www.ac-bordeaux.fr/dsden64 à la rubrique «INTRANET DSDEN64».

Vous adresserez le dossier dûment complété à l'I.E.N. de la circonscription avant le **lundi 27 mars 2017** pour transmission à mes services le **mardi 28 mars 2017**.

Compte tenu des délais contraints, le dossier de candidature peut être présenté à l'IEN avant la tenue de la réunion d'information.

Il sera tenu compte, pour classer les candidats ayant un avis favorable de l'IEN, de l'antériorité de la demande pour une même option (une année d'interruption de la demande annule le décompte).

Les enseignants intéressés par une option pour laquelle il n'est pas prévu de départ en formation en 2017-2018 ont intérêt à la solliciter dès cette année afin de prendre date.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale


Pierre BARRIERE

CAPPEI AQUITAINE 2017 – 2018
LANDES ET PYRENEES-ATLANTIQUES
40 : 10 Ulis
64 : 3G et 2C

Réf. Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie

La formation est composée :

- a) D'un tronc commun, non fractionnable, de 144 heures comportant 6 modules obligatoires ;
- b) De deux modules d'approfondissement d'une durée totale de 104 heures, chaque module étant non fractionnable ;
- c) D'un module de professionnalisation dans l'emploi d'une durée de 52 heures, non fractionnable ;
- d) De modules de formation d'initiative nationale d'une durée totale de 100 heures (*à déterminer*).

Les modules, a, b et c, organisés sur une année scolaire, constituent la formation préparant aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).

POLE SUD : MONT DE MARSAN ET PAU	
a) Tronc commun de 144 heures comportant 6 modules obligatoires à Pau et Mont-de-Marsan	
ENJEUX 9h FAD (formation à distance) + 9h local (15 stag)	
CADRE LEGISLATIF 9h FAD + 9h local (15 stag)	
PARTENAIRES 9h FAD + 9h local (15 stag)	
RELATIONS FAMILLES 18H local (15 stag)	
BEP et réponses pédagogiques (48h) local (15 stag)	
Personne ressource (24h) local (15 stag)	
b) Deux modules d'approfondissement d'une durée totale de 104 heures	
Les 3G du 64 GRANDE DIFFICULTE 1 52H à BORDEAUX	Les 2C du 64 TFMMI 1 52H à L'INSHEA
Les 3G du 64 GRANDE DIFFICULTE DE COMPREHENSION 52H à BORDEAUX	Les 2C du 64 TFMMI 2 52H à L'INSHEA
c) Un module de professionnalisation dans l'emploi d'une durée de 52 heures	
RASED DOMINANTE RELATIONELLE : les 3G du 64 à BORDEAUX 52H	
COORDONNER UNE ULIS : les 2C du 64 à BORDEAUX 52H	